

Référence
BULAC/2019/041

Téléphone
0181691811

Date
20 février 2019

Rédigé par
Jean-François Chanal

Courriel
jean-francois.chanal@bulac.fr

COMPTE RENDU

Réunion du 30 novembre 2018
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'assemblée
générale du 11 mars 2019

Participants présents

Administrateurs

Anne-Marie BEZAULT (EPHE)
Simone BONNAFOUS (MESRI)

Manuelle FRANCK (INALCO)
Thierry KOUAMÉ (Paris 1)

Sophie MAZENS (MESRI)
Alain PEYRAUBE (MESRI)
François-Joseph RUGGIU (CNRS)

Membres de droit

Bernard MORVAN (agent comptable)

Geneviève PERTILE (Contrôle d'État)

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)
Éloi FICQUET (président CS)

Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Soline LAU-SUCHET (RP)
Hélène LE ROUX (EHESS)

Christophe PÉRALES (directeur SCD P7)

Participants excusés

Administrateurs

Carle BONNAFOUS-MURAT (PARIS 3)
Stéphane FEUILLAS (PARIS 7)
Françoise THIBAUT (MESRI)

Anne-Catherine FRITZINGER (SU) :
procuration donnée à Simone BONNAFOUS

Clément FROELICHER (EFEO) : procuration
donnée à Sophie MAZENS

Membres de droit

Alexandre BOSCH (commissariat du
gouvernement)

Invités

Asyeh GHAFOURIAN (RP)
Daniel STRUVE (Paris Diderot)

Prochaine réunion le
11 mars 2019 à 9h30

Lieu et Adresse
Salle du conseil
BULAC, 65 rue des Grands Moulins, Paris 13^e

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2018
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES (MISE À DISPOSITION DES PERSONNELS, BILAN DE LA RENTRÉE 2018)
3. BUDGET RECTIFIÉ N° 2 2018
4. BUDGET INITIAL 2019
5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2019
6. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
7. CONVENTIONS DE DÉPÔT (EHESS, CNRS/CEH) ET DE CESSIION DE COLLECTIONS (PARIS 1, PARIS 3, PARIS 7)
8. AUTRES CONVENTIONS
9. AUGMENTATION DU MONTANT DES CHÈQUES DÉJEUNER ET DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU COÛT DES REPAS PRIS DANS LES RESTAURANTS CONVENTIONNÉS
10. FERMETURES 2019

11. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale débute à 9h38. Un tour de table est réalisé pour présenter les nouveaux membres. Deux procurations ont été données, l'une à Simone BONNAFOUS, l'autre à Sophie MAZENS.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2018

Le compte rendu de l'assemblée générale du 9 mars 2018 est adopté à l'unanimité après correction du point 10 : le renouvellement de la convention avec *OpenEdition* est inscrit à l'ordre du jour de la présente assemblée générale.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES (MISE À DISPOSITION DES PERSONNELS, BILAN DE LA RENTRÉE 2018)

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que les personnels titulaires du GIP BULAC, au nombre de 56, sont affectés au rectorat et mis à disposition du GIP. Cette mise à disposition est toujours restée informelle puisque aucune convention n'a jamais été signée. À l'occasion de la relance de ce dossier, les services juridiques du MESRI ont mis en évidence que le rectorat n'était pas délégataire des actes de gestion des personnels de la filière des bibliothèques et qu'il ne pouvait donc en être affectataire. Il faut donc trouver une autre administration d'accueil de ces agents. La solution la plus évidente serait de les affecter à l'Université Paris Diderot.

Simone BONNAFOUS précise qu'Alain ABÉCASSIS a pris un contact informel avec la présidente de cette université. Le recteur a été informé de la situation. La prochaine assemblée générale devra émettre un vote de principe pour permettre au GIP BULAC d'agir.

Marie-Lise TSAGOURIA présente ensuite le bilan de la rentrée 2018 et notamment les nouvelles mesures prises pour l'accueil des étudiants en sciences humaines et sociales. Dès lors qu'ils sont inscrits en licence, ils ont la possibilité de réserver des places au rez-de-chaussée de la bibliothèque. L'information circule lentement mais on constate qu'une quarantaine de places est régulièrement réservée sur les 350 disponibles.

Enfin une pré-information est donnée sur le renouvellement partiel du conseil scientifique. La moitié des membres est concernée. Cinq membres ne sont pas renouvelables, d'autres pourraient ne pas souhaiter l'être pour cause de charge trop lourde. Une note est distribuée pour susciter des propositions de candidature.

3. BUDGET RECTIFIÉ N° 2 2018

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget rectifié n°2. La note de l'ordonnateur est désormais plus conforme aux recommandations GBCP. Elle est notamment calée sur les 10 tableaux budgétaires.

Pour les recettes, on enregistre une hausse de la subvention de l'État pour charge de service public et le versement d'une subvention fléchée par l'ABES.

En dépenses, une meilleure prise en compte des autorisations d'engagement est réalisée. En fonctionnement, elles augmentent de 1 331 501 € pour intégrer le nouveau marché de reliure et la régularisation des marchés déjà passés (sécurité et nettoyage).

Les crédits de paiement augmentent de 80 000 € pour permettre la réalisation des différents projets informatiques.

En investissement, plusieurs programmes lourds sont prévus jusqu'en 2020, comme le renouvellement des équipements de l'auditorium. Le projet est commun avec l'INALCO, mais c'est la BULAC qui porte le marché. Les travaux commencent en 2018 et s'achèveront en février 2019.

Finalement le fonds de roulement mobilisable s'élève à 1 129 791 €, ce qui représente 95 jours de fonctionnement.

Aucune question n'étant relevée, Simone BONNAFOUS met au vote le budget rectifié n°2. Il est adopté à l'unanimité.

4. BUDGET INITIAL 2019

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget initial 2019 tableau par tableau.

Le tableau 1 « autorisations d'emplois » propose une augmentation du plafond d'emplois de 28 à 30 à la suite de la pérennisation de la hausse de la subvention de l'État pour charge de service public. Un ETP serait affecté à l'équipe informatique sur un statut équivalent à ingénieur d'études pour permettre de débloquer un certain nombre de projets actuellement ralentis. Le deuxième ETP permettrait de gagner en souplesse pour le traitement des fonds tournants.

Simone BONNAFOUS précise que ces agents relèvent du titre 3 et donc du budget de l'établissement.

Marie-Lise TSAGOURIA souligne que ces emplois consommeraient la moitié de la hausse de la subvention.

Le tableau 2 montre une programmation en autorisations d'engagement légèrement inférieure en 2019 par rapport à 2018. Les recettes sont stables. Les investissements seront en partie financés par prélèvement sur le fonds de roulement.

Le tableau 3 présente les dépenses par unités budgétaires.

Pour la logistique immobilière la différence entre autorisations d'engagement et crédits de paiement s'explique par l'aménagement du local de la pointe Cantagrel.

Pour les collections, cette différence est liée au renouvellement du marché des périodiques et pour la conservation par le renouvellement du marché de reliure en 2018.

En fonctionnement, le renouvellement du marché de sécurité en 2019 impacte fortement la différence entre autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Le service informatique poursuivra le remplacement des matériels obsolètes.

Pour les recettes, les montants versés par les membres du GIP BULAC ne changent pas. L'INALCO rembourse par ailleurs à la BULAC un peu plus de 890 000 €.

Les tableaux 4 et 6 mettent en évidence le prélèvement sur le fonds de roulement pour financer tous les projets. Le fonds de roulement représente ainsi 60 jours de fonctionnement.

Les tableaux 7 « plan de trésorerie », 8 « opérations fléchées » et 9 « opérations pluriannuelles » sont présentés sans observations particulières.

Simone BONNAFOUS suggère de limiter le fonds de roulement à 30 jours de fonctionnement pour éviter les prélèvements par l'État.

Geneviève PERTILE indique que la règle pour les GIP est de 60 jours.

Le dernier tableau retrace les opérations de gestion du bâtiment en fonctionnement et en investissement.

Simone BONNAFOUS remercie Marie-Lise TSAGOURIA pour cette présentation détaillée du budget 2019.

François-Joseph RUGGIU exprime aussi sa reconnaissance pour la clarté des explications. Il relève le dynamisme de la gestion du GIP BULAC et s'interroge sur les 700 000 € consacrés aux acquisitions de collections.

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'il s'agit d'une reconduction du budget 2018 qui avait été établi en hausse. Les ressources électroniques représentent 30 % de ce total. Les achats pérennes sont privilégiés. On constate un léger glissement des abonnements papier vers les abonnements électroniques.

Simone BONNAFOUS met ensuite le budget initial 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2019

La forme du programme d'activité a été remaniée et l'accent mis sur six chantiers majeurs impliquant l'ensemble des pôles.

Marie-Lise TSAGOURIA propose de s'en tenir à la présentation de ces chantiers et de compléter par un focus sur les indicateurs.

Le dossier 1 porte sur la gestion des collections dont on souhaite qu'elle soit toujours plus réactive, par exemple en terme de délai de mise à disposition des documents. Cela concerne les collections papier aussi bien que numériques.

Le dossier 2 « faire vivre le libre accès » a pour objectif de faire coller davantage les collections aux attentes des lecteurs.

L'aménagement du local situé à l'angle de la rue Cantagrel constitue le troisième chantier. Le transfert du droit d'utilisation de ce local a été validé par la Direction immobilière de l'État. Ce nouvel espace, sans nom définitif pour le moment, permettra l'accueil des étudiants et l'organisation de manifestations culturelles. Les travaux devraient débuter à l'automne 2019.

Le dossier 4 porte sur la refonte totale du site web de la BULAC pour proposer une meilleure visibilité de la totalité des services proposés par la BULAC. Ce travail devrait se poursuivre tout au long de l'année 2019.

Le cinquième projet aboutira à mettre enfin en ligne les collections patrimoniales de la bibliothèque. Un chantier de numérisation systématique des manuscrits arabes, persans et turcs ottomans est en cours. La plate-forme de gestion des contenus numérisés NumaHOP sera mise en service en 2019. La bibliothèque numérique aréale (ou « BiNA ») offrira fin 2019 un accès à l'ensemble des documents numérisés par la BULAC. Les documents numérisés seront déposés sur la plate-forme d'archivage du CINES.

Pour terminer, le dossier CollEx-Persée développe les contributions de la BULAC aux 4 axes de travail de la feuille de route nationale : numérisation de corpus pour la recherche, acquisitions de documentation électronique, cartographie des ressources documentaires de niveau recherche et services à la recherche. Si le projet de service à la recherche proposé par la BULAC et ses partenaires n'obtient pas le financement demandé, l'initiative sera toutefois poursuivie selon des modalités à ajuster.

Chacun de ces chantiers sera évalué par des indicateurs précisément indiqués dans le programme d'activité.

Simone BONNAFOUS remercie pour la qualité de la présentation et du document.

François-Joseph RUGGIU se montre vivement intéressé par la mise en place des indicateurs. Il souligne le rôle du CNRS et la possibilité d'une collaboration pour les études aréales. Un GIS portant sur le monde russophone sera sans doute créé. Enfin, François-Joseph RUGGIU se félicite du maintien de l'attractivité de la BULAC pour les dons qui constituent une ressource précieuse.

Le plan de formation, annexe du programme d'activité, est rapidement abordé. 40 000 € sont consacrés à la formation professionnelle des agents de la BULAC. Il s'agit d'une dynamique essentielle pour préserver la qualité des réalisations de l'établissement.

Simone BONNAFOUS demande si la BULAC atteint le seuil de 6 % d'emplois de personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que l'on dépasse ce seuil.

Simone BONNAFOUS met au vote le programme d'activité 2019 qui est adopté à l'unanimité.

6. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Jean-François CHANAL présente la note sur le contrôle interne et souligne le principal facteur de risque lié à des compétences métiers reposant sur une seule personne.

Bernard MORVAN souligne que si la fragilité est certaine pour la partie budgétaire, la situation est encore plus critique pour la partie comptable, car il n'y a pas d'agent dédié. Il souhaite faire passer cet avertissement auprès des membres de l'assemblée générale.

Simone BONNAFOUS s'interroge sur la façon dont est organisé et réparti le travail des agents comptables franciliens entre les différents établissements publics, qui ne peuvent tous disposer d'un agent comptable à temps plein, selon leur taille et la nature de leurs activités.

M. Bernard MORVAN précise qu'en ce qui le concerne, il est l'agent comptable de l'INRAP, organisme à forte activité commerciale et au budget de 200 M€. La BULAC ne constitue pour lui qu'une adjonction de service.

Marie-Lise TSAGOURIA conclut en soulignant la faible importance numérique de l'équipe administrative de la BULAC.

Bernard MORVAN insiste sur la responsabilité individuelle des comptables qui peut être mise en œuvre.

7. CONVENTIONS DE DÉPÔT (EHESS, CNRS/CEH) ET DE CESSIION DE COLLECTIONS (PARIS 1, PARIS 3, PARIS 7)

Pour l'EHESS, l'avenant porte sur la prise en compte des collections du Centre d'études africaines.

La convention avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne porte sur des fonds slaves. Le dépôt à la BULAC est transformé en cession.

Paris 3 cède à la BULAC les fonds de la bibliothèque finno-ougrienne et le fonds ottoman de la bibliothèque Jean Deny de l'ancien Institut d'études turques.

Paris Diderot cède à la BULAC le fonds documentaire du laboratoire « Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps (SEDET) et une partie du fonds de l'UFR « langues et civilisations de l'Asie orientale » (LCAO).

Le CNRS dépose auprès de la BULAC une partie du fonds du Centre d'études himalayennes.

Alain PEYRAUBE demande si une partie de ce fonds sera déposé au GED Condorcet et l'autre à la BULAC.

Benjamin GUICHARD observe que c'est une décision du laboratoire qui a choisi de déposer à la BULAC la partie du fonds relative à la littérature et aux langues, les autres documents étant orientés vers le GED du Campus Condorcet.

François-Joseph RUGGIU regrette cette potentielle séparation des collections, rejoint en cela par Manuelle FRANCK.

Marie-Lise TSAGOURIA souligne qu'il ne s'agit que d'un dépôt.

François-Joseph RUGGIU demande si l'on peut suspendre l'examen de cette convention.

Marie-Lise TSAGOURIA suggère que cette situation est peut être liée à des problèmes de déménagement.

Thierry KOUAMÉ observe qu'en tout état de cause le GED n'ouvrira pas avant 2020.

Alain PEYRAUBE considère que la totalité de ces collections devraient revenir à la BULAC.

François-Joseph RUGGIU, considérant qu'il s'agit seulement d'un dépôt, accepte l'examen de cette convention.

Benjamin GUICHARD conclut en soulignant que le même problème de répartition se posera avec les collections de l'EHESS et de l'EPHE.

Simone BONNAFOUS met au vote l'ensemble des conventions. Elles sont approuvées à l'unanimité.

8. AUTRES CONVENTIONS

La convention avec *OpenEdition* doit être renouvelée.

La convention de partenariat scientifique avec l'association pour l'arménien classique porte sur des tests d'océrisation de l'arménien classique. Le conseil scientifique a émis un avis favorable, mais en exprimant le souhait que la pérennité du projet soit assurée par l'association à un laboratoire.

La convention avec le CINES régit le service de préservation à long terme des documents numérisés produits par la BULAC.

La convention avec l'association RIE M7 est une adhésion à un restaurant administratif.

Enfin deux conventions avec l'INALCO sont proposées : la première modifie les dispositions concernant l'ordre public à l'intérieur du Pôle et la seconde sur la rétribution des conférenciers assurant une prestation à la BULAC.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

9. AUGMENTATION DU MONTANT DES CHÈQUES DÉJEUNER ET DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU COÛT DES REPAS PRIS DANS LES RESTAURANTS CONVENTIONNÉS

La proposition de hausse du subventionnement de la restauration du personnel est la suivante :

| Catégorie | Tranche d'INM (ou d'INM de référence) | Montant de la subvention BULAC par repas et par agent |
|-----------|---------------------------------------|---|
| 1 | ≤ 377 | 3,50 € |
| 2 | 378 à 477 | 2,90 € |
| 3 | 478 à 783 | 2,30 € |
| 4 | ≥ 784 | 1,70 € |

Le montant des chèques déjeuner est par ailleurs modifié : la valeur du coupon est ramené à 9,05€ mais la prise en charge par la BULAC est portée à 5,43€.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

10. FERMETURES 2019

Les dates de fermeture proposées sont les suivantes :

1) Fermeture de l'établissement au public et au personnel

Les dimanches

Les jours fériés :

Lundi de Pâques : lundi 22 avril

Fête du travail : mercredi 1^{er} mai

Victoire de 1945 : mercredi 8 mai

Ascension : jeudi 30 mai

Lundi de Pentecôte : lundi 10 juin

Toussaint : vendredi 1^{er} novembre

Armistice de 1918 : lundi 11 novembre

Les fermetures annuelles :

Du dimanche 23 décembre 2018 inclus au mardi 1^{er} janvier 2019 inclus (pour mémoire)

Du vendredi 9 août au soir au dimanche 25 août 2019 inclus

Du 21 décembre 2019 au soir au 29 décembre 2020 inclus

2) Fermeture de l'établissement au public

Du lundi 26 août au lundi 2 septembre 2019 inclus.

L'assemblée générale vote à l'unanimité les dates de fermetures proposées.

11. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Simone BONNAFOUS remercie les équipes de la BULAC pour le travail réalisé.

La séance est levée à 11h32.